



Mairie de GRAVIERES

Tel : 04 75 37 24 04

e.mail : mairie.gravieres@wanadoo.fr

Lettre info n°2 - mai 2014

Lors du vote du budget 2014, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe contribution foncière des entreprises et taxe de séjour). Les hébergeurs communaux non déclarés sont priés de le faire auprès de la mairie avant la saison.

Nouveaux Elus : Président de la Communauté de Communes : Jean-Paul Manificier. Président du syndicat des Eaux : Alain Faucuit. Président du syndicat du Chassezac : Gérard Gessler. Président du ramassage scolaire : Brigitte Belmonte. Président du PNR Monts d'Ardèche : Lorraine Chenot

Avancement des travaux de la cantine : le bâtiment est maintenant hors d'air et hors d'eau.

Les rythmes scolaires : Le mercredi 14 mai, le comité de pilotage a rencontré les intervenants retenus :

- La compagnie Mirlitoons (théâtre - lecture à haute voix)
- Madame Erica Plazanet qui fera découvrir la langue anglaise
- Une activité sportive sera mise en place

L'emploi du temps a été élaboré pour toute l'année scolaire

Reste à régler la sortie du mercredi à 12h00.

Le 20 juin, à l'occasion de la fête de l'école, les intervenants viendront faire la connaissance des parents et des enfants et présenteront leur activité.

Ramassage scolaire : Pensez à inscrire vos enfants à partir du 3 juin jusqu'au 31 août (sinon il vous en coûtera 20 € de frais supplémentaires par enfant !!)

La divagation des chiens : Lors de la réunion du conseil municipal du jeudi 24 avril 2014, les conseillers municipaux ont transmis les doléances des habitants de Gravières exposés aux nuisances de chiens. Il a été rapporté que ces chiens en liberté, sans contrôle de leurs propriétaires, provoquent un certain nombre de problèmes sur les voies publiques. Certains chiens sont parfois agressifs, gênent les promeneurs et les services postaux, dégradent les poubelles de particuliers et aussi les poubelles communales, s'introduisent dans les propriétés privées, y font leurs besoins sur les terrasses, les voies de passages, dégradent des biens privés.

Le conseil municipal rappelle à la population que la divagation des chiens est totalement INTERDITE, il rappelle que le Maire a pouvoir et devoir de police sur sa commune et qu'il est chargé de faire respecter la loi. La loi de 1999 prévoit que tout chien, et plus généralement tout animal, doit être en permanence sous le contrôle de son propriétaire. La divagation des chiens est interdite et son propriétaire s'expose à des amendes pouvant aller jusqu'à 750 €. La SPA peut, à la demande de la Mairie, venir chercher le chien et la récupération par son propriétaire est alors facturée 30 € majoré de 10 € par jour de frais de garde, avec en sus l'amende élaborée par la Mairie.

Le fauchage des voies communales s'effectuera après le 15 juin. (Il est important de ne pas le faire trop tôt pour éviter plusieurs repousses).

L'ouverture de l'église le mardi de 10h à 12h, pendant les mois de juillet et Août, a été demandée aux autorités religieuses.

Agenda:

- **La fête du pain** aura lieu le 24 mai à la Chargeadoire (maison Pertus) à partir de 18h .
- **Les élections européennes** ont lieu le 25 mai de 8h à 18h. Le bureau de vote est à l'école du bas. N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité.
- **La Serre aux livres** vous propose du **Théâtre** le 14 juin, salle de Langlade. Des résidents de l'hôpital Léopold Ollier viendront vous présenter leur spectacle . (l'horaire sera fixé plus tard)
- **Fête de l'école** : le 20 juin
- **UNRPA** : Le jeudi 26 juin 12h, repas champêtre à la mairie des Salelles
- **Assemblée générale de La Serre aux Livres** : vendredi 27 juin à 18h30
- **Vide-grenier** le 1^{er} juin et le 14 juillet organisé par Retro Moto Gaz

Les personnes intéressées pour recevoir les informations municipales via Internet peuvent communiquer leur adresse e.mail à la mairie :

mairie.gravières@wanadoo.fr à l'attention de la Commission Communication

Ouverture de la Mairie :

Mardi 9h -12h

Jeudi 9h- 12h - et 14h - 18h

Permanence du Maire ou des adjoints

Mardi 10h - 12 h

Jeudi 10h - 12 h

Samedi matin sur rendez-vous

